Ce document officiel, présenté en commission communale escalade, synthétise les axes de travail pour la mandature 2014-2020.

(texte mairie 18 déc 2016.doc)

## Pérenniser la réussite du site d'escalade d'Orpierre

L'objectif de la municipalité est de :

Pérenniser - et développer - la réussite économique et touristique du site d'escalade d'Orpierre.

Orpierre est aujourd'hui:

- 1. Un site d'escalade majeur en France
- 2. Une destination de vacances, de mars à novembre, pour les grimpeurs européens
- 3. Un village avec une dynamique économique liée à l'escalade, avec 25 emplois induits.

Ce travail de terrain devra s'élaborer en lien avec les politiques touristiques locales :

- Les Pays du Buëch et le regroupement des offices de tourisme dans La Provence des Montagnes
- Le nouveau Parc Naturel Régional des Baronnies Provençales
  (en continuant la collaboration et les échanges avec le site de Buis-les-Baronnies)
- La politique touristique du Conseil Général des Hautes-Alpes : *Tourisme 2020, un avenir en commun.*

# Les actions proposées

Trois axes de travail ont été définis par la municipalité

- 1. *Elever le niveau de sécurité des falaises*, avec la réalisation d'un plan d'évaluation des risques et d'un schéma directeur de l'entretien
- 2. *Créer de nouveaux secteurs d'escalade*, ou de nouvelles voies dans des secteurs déjà existants, pour maintenir la dynamique du site
- 3. **Développer l'attractivité d'Orpierre, village touristique**, en s'inscrivant dans les objectifs définis par le CG 05 :
  - Une organisation touristique plus efficace
  - Un territoire plus attractif
  - Une action marketing plus forte

### Note sur l'élévation du niveau de sécurité

# Une attention privilégiée à la sécurisation du site et à la sécurité des pratiquants ; Une gestion attentive au risque naturel de chutes de pierre

Le maire rappelle d'ailleurs que cette volonté de travailler de façon préférentielle, sur l'entretien et l'élévation du niveau de sécurité, a été actée dans un compte-rendu de la commission escalade début 2013, après l'éboulement naturel survenu à l'est de la paroi jaune dans un secteur vierge non équipé.

Cela explique d'ailleurs que la commune n'ait commandé (en 2013 et 2014) que des travaux d'entretien des voies et de purge des pentes dominant les falaises.

## Des falaises terrains de montagne

Elever le niveau de sécurité ne veut pas dire transformer les falaises en gymnase ou mur d'escalade. Les risques naturels sont inhérents à la pratique de l'escalade : il s'agit donc de trouver avec la FFME *le juste niveau d'intervention*, sa cohérence et sa planification.

Elever le niveau de sécurité passe aussi par *une nécessaire information et éducation des pratiquants* souvent issus des structures artificielles :

- inconscients des risques réels de l'escalade en milieu naturel et en terrains de montagne.
- ignorants les bonnes pratiques en terme de sécurité (cf questionnaire sécurité automne 2014)

#### L'évolution de la jurisprudence - une démarche en lien avec la FFME

Cette démarche s'inscrit d'ailleurs dans l'évolution des responsabilités et de la jurisprudence, dans le domaine des APN (activités de pleine nature) et de la prévention des risques naturels.

La réflexion et l'étude est à conduire avec la FFME (fédération française de la montagne et de l'escalade), fédération en pleine réflexion sur l'entretien des sites français et leur conventionnement (assurance) par la FFME.

Le directeur technique national de la FFME a organisé une réunion départementale en mars 2014 à Gap, et s'est rendu à Orpierre en juillet 2014. Il a rappelé le travail en cours à la FFME :

- l'écriture d'une charte de l'entretien des sites naturels
- la mise à jour des conventions
- la discussion avec les communes pour un transfert des responsabilités directement aux communes, ou mieux au CG dans le cadre du PDESI (Plan départemental des espaces, sites et itinéraires)

## Un travail de réflexion, d'analyse du cadre réglementaire et de formalisation

La mairie d'Orpierre est donc engagée pour ses falaises d'escalade, comme la FFME pour l'ensemble des sites français, dans un travail de réflexion et de formalisation de l'aménagement des sites.

#### Quelles obligations, quelles responsabilités découlent de ses aménagements ?

Il est clair que ce travail « institutionnel » sera supporté par la commune, et non par les professionnels équipeurs. Il aura aussi l'intérêt de définir clairement les responsabilités de chacun : FFME fédération gardienne du site, commune maître d'ouvrage, professionnels maîtres d'œuvre...

## Des professionnels locaux : un gage de cohérence et de sécurité

Le maire, madame Julie Ravel, et le conseil municipal tiennent à exprimer avec force que l'escalade à Orpierre doit sa réussite :

- aux efforts des municipalités successives, dont le travail de précurseur de l'ancien maire M. Raymond Chauvet
- à l'excellent travail de terrain des équipeurs professionnels « historiques », Pierre-Yves Bochaton (jusqu'en 2012) et Nicolas Jeannin
- à l'aide d'autres professionnels dont Daniel Forte et Marc Ménigault de l'UCPA et de nombreux bénévoles qui ont « donné un coup de main »
- à l'intervention ponctuelle d'entreprises spécialisées pour la sécurisation de gros blocs ou le minage d'instabilités rocheuses

La commune réaffirme ici l'intérêt majeur :

- de la collaboration avec les professionnels locaux de l'escalade
- de leur embauche pour la réalisation des travaux en falaise

Ces professionnels ont l'avantage d'une connaissance parfaite du site, de l'historique des travaux, et de la fréquentation des différents secteurs des falaises. Leur présence sur place toute l'année les rend indispensables à un aménagement suivi et cohérent du site. Ils participent aussi à la procédure d'alerte mise en place en 2014 par Mme Julie Ravel pour gérer sans délai tout problème urgent de sécurité sur le site.

Compte tenu de la fin d'activité de Pierre-Yves Bochaton, la commune a donc décidé d'intégrer Brice Thomas et Benjamin Thomas comme « professionnels équipeurs du site » soit une nouvelle équipe élargie de trois personnes :

- 1. Nicolas Jeannin
- 2. Brice Thomas
- 3. Benjamin Thomas

Nos deux nouveaux membres pourront donc bénéficier - dans un travail d'équipe indispensable et obligatoire - de la transmission des connaissances et de l'expérience de Nicolas Jeannin.

## Le cadre réglementaire évolue, la passion de l'escalade demeure

Les élus de la commission escalade - Julie Ravel, Muriel Bommelaer, Gilles Loiseleux - ont bien conscience que la pression et l'évolution du cadre règlementaire ont pu « agacer » les professionnels, plus enclins à travailler et à ouvrir les nouvelles voies attendues par notre clientèle, qu'à gérer des problématiques de responsabilité.

Un site vivant et dynamique doit garder ce lien avec la culture de l'escalade et des sports de montagne, ce goût de l'aventure et de la découverte qui anime la créativité des ouvreurs de voies.

Il ne s'agit donc pas de brider l'élan et la créativité de nos grimpeurs.

Ce sera donc bien à la commune de gérer :

- 1. de gérer le volet administratif des dossiers et des demandes de subventions
- 2. de négocier l'évolution des conventions et du cadre réglementaire avec la FFME
- 3. d'éclaicir et de préciser les responsabilités de chaque intervenant

#### Les équipeurs quant à eux devront :

- 1. assurer l'entretien du site
- 2. prospecter le site et faire les propositions de nouveaux aménagements
- 3. analyser les demandes et les pratiques des grimpeurs

Mais il est clair que ces travaux devront s'accomplir dans un cadre très formalisé : le temps de l'exploration des années 80-90 où les grimpeurs équipeurs allaient ouvrir des voies nouvelles dans les falaises conventionnées FFME est aujourd'hui révolu.

C'est que nous avons compris du message du DTN Marco Troussier lors de la réunion du comité départemental FFME 05, à Gap en mars 2014.

## La mise en œuvre du projet

Julie Ravel, Gilles Loiseleux et Pierre-Yves Bochaton se sont rendus à Rosans le 2 décembre pour travailler avec l'équipe du futur Parc des Baronnies, une rencontre avec Amélie Froidevaux et Vincent Aubert.

Le projet se déroulerait en 2 étapes :

En 2015 une pré-étude, élaboration du projet et recherche de financement De 2016 - 2020, les nouveaux aménagements, la réalisation du plan d'évaluation des risques et du schéma directeur d'entretien

#### 2015 Pré-Etude

L'écriture d'un plan d'évaluation des risques et d'un schéma directeur d'entretien est une idée proposée par Pierre-Yves Bochaton, suite à la réunion du CD FFME 05.

Il est important de valider ou non cette hypothèse de travail, en examinant avec la FFME :

- 1. la chaine de responsabilité liée à l'aménagement du site d'escalade.
- 2. L'organisation pratique de l'aménagement à Orpierre

D'une façon sommaire on peut définir le cahier des charges de cette pré-étude, à conduire en lien étroit avec la FFME et ses juristes

- Le cadre général :
- Mise à jour du dossier conventions FFME
- Statut des différentes falaises d'Orpierre (sites sportifs ou terrains d'aventures)
- Obligations qui en découlent
- Les préconisations de la FFME en matière de gestion des sites naturels d'escalade
- Le cadre particulier d'Orpierre
- La commission communale escalade : rencontre individuelle de tous les membres, collecte des idées et propositions de chacun quant à l'aménagement du site et le fonctionnement de la commission, vérification du cadre règlementaire et d'éventuels conflits d'intérêts, élaboration des règles de fonctionnement et de communication de cette commission
- Règles de gestion des chantiers (devis bon de commande compte-rendu et réception de travaux - contrôle externe...)
- Définition claire des responsabilités de chacun
- Recherche des éventuelles différentes procédures de gestion des aménagements et de l'entretien du site d'escalade d'Orpierre
- Validation ou non du plan d'évaluation des risques et schéma directeur de l'entretien
- Si validation, rédaction du cahier des charges du plan d'évaluation des risques pour consultation des entreprises

#### 2016-2020

- 1. Equipement de nouveaux secteurs inexplorés (et sécurisation conjointe de ces secteurs par rapport au risque de chutes de pierre) ou de nouvelles voies dans des secteurs existants
- 2. Mise en place du plan d'évaluation des risques
  - ♣ Diagnostic sur le terrain avec une présence obligatoire des professionnels locaux
  - Travaux de sécurisation urgents conjoints par les équipeurs locaux et des entreprises spécialisées
  - ♣ Rédaction du plan d'évaluation des risques
- 3. Rédaction du schéma directeur d'entretien du site